Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.10.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 31.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: SCAFFBRITE
- · Code du produit: 17730001
- · UFI: PON0-W0V2-U005-2C14
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques
- · Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

- · Emploi de la substance / de la préparation Agent dérouillant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Fabricant:

ZEP UK Ltd Tanhouse Lane Widnes Cheshire, WA8 0RD United Kingdom Tel: +44 (0)151 422 1000

Tel: +44 (0)151 422 1000 Fax: +44 (0)151 422 1011 @: info@zep.co.uk web: www.zep.co.uk

Distribué dans l'UE par:

ZEP Industries BV Vierlinghweg 30 4612 PN Bergen op Zoom The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117 Fax:(NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2 - Milano - (MI)

20123 Milano (MI) - Italy; Via Nettunense Km. 25.000 04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691 F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

· Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL:Tel:+31164250100 Fax:+31164266710 BE:Tel:+3223470117 Fax:+3223471395 IT:Tel:+3906926691 Fax:+3906.92747061 UK:Tel:+441514221000 Fax:+441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59 BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.10.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 31.10.2023

Nom du produit: SCAFFBRITE

(suite de la page 1)

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS05 GHS

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide phosphorique

Alcohols, C9-11, ethoxylated

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du

visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P332+P313 Én cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 7664-38-2	acide phosphorique	≥10-<25%
EINECS: 231-633-2	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314	
Numéro index: 015-011-00-6	Acute Tox. 4, H302	
Reg.nr.: 01-2119485924-24-xxxx	Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 %	
8	Skin Irrit. 2: H315: 10 % ≤ C < 25 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	
CAS: 67-63-0	propane-2-ol	≥5-<10%
EINECS: 200-661-7	Flam. Liq. 2, H225	
Numéro index: 603-117-00-0	Eve Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx		
CAS: 68439-45-2	Alcohols, C9-11, ethoxylated	<i>≥</i> 3- <i>≤</i> 5%
Numéro CE: 931-514-1	Eve Dam. 1, H318	
Reg.nr.: Polymer	Acute Tox. 4, H302	

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004/CE

agents de surface non ioniques <5%

BE.FR

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.10.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 31.10.2023

Nom du produit: SCAFFBRITE

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

La ventilation mécanique n'est pas nécessaire pour le stockage

Stocker dans un endroit frais.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE.FR

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.10.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 31.10.2023

Nom du produit: SCAFFBRITE

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

VL Valeur momentanée: 2 mg/m³ Valeur à long terme: 1 mg/m³

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VL Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm

· DNEL

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

DNEL Long term-systemic mg/m3	10,7 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
DNEL Long term local mg/m3	0,73 mg/m3 (des consommateurs)	
	1 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
DNEL Acute-local mg/m3	2 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
-0 propane-2-ol		
DNEL Long term-systemic	26 mg/kg human/day (des consommateurs)	
DNEL Long term-systemic	319 mg/kg human/day (des consommateurs)	
	888 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
DNEL Long term-systemic mg/m3	89 mg/m3 (des consommateurs)	
	500 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
	DNEL Long term local mg/m3 DNEL Acute-local mg/m3 DNEL Acute-local mg/m3 DNEL Long term-systemic DNEL Long term-systemic	I mg/m3 (travailleur/ouvrier) DNEL Acute-local mg/m3 2 mg/m3 (travailleur/ouvrier) -0 propane-2-ol DNEL Long term-systemic 26 mg/kg human/day (des consommateurs) DNEL Long term-systemic 319 mg/kg human/day (des consommateurs) 888 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier) DNEL Long term-systemic mg/m3 89 mg/m3 (des consommateurs)

· PNEC

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

erist or or opropule 2 of	
PNEC Freshwater mg/L	140,9 mg/L
PNEC Marinewater mg/L	140,9 mg/L
PNEC Freshwater sediment	552 mg/Kg
PNEC Marine water sediment	552 mg/Kg
PNEC Intermittent release	140,9
PNEC Soil	28 mg/Kg

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection des mains:

Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

Page : 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.10.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 31.10.2023

Nom du produit: SCAFFBRITE

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiq	ues	
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimique	es essentielles	
Indications générales.		
État physique	Liquide	
Couleur:	Transparent	
Odeur:	Caractéristique	
Seuil olfactif:	Non déterminé.	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle	'e	
d'ébullition	82 °C	
Inflammabilité	Non applicable.	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	TI	
Inférieure:	Non déterminé.	
Supérieure:	Non déterminé.	
Point d'éclair	Non applicable.	
Température d'auto-inflammation	425 °C	
Température de décomposition:	Non déterminé.	
pH à 20 °C	1,5	
Viscosité:	1,₩	
viscosité cinématique	Non déterminé.	
	Non déterminé. Non déterminé.	
Dynamique: Solubilité	non uciei mine.	
Sotubline l'eau:	Entièrement miscible	
·		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.	
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa	
Densité et/ou densité relative	1.12 / 3	
Densité à 20 °C:	$1{,}13 \text{ g/cm}^3$	
Densité relative.	Non déterminé.	
Densité de vapeur:	Non déterminé.	
9.2 Autres informations		
Aspect:		
Forme:	Liquide	
Indications importantes pour la protection de la santé et		
l'environnement ainsi que pour la sécurité.		
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.	
•	Non déterminé.	
Teneur en solvants:		
Solvants organiques:	7,5 %	
Swiss VOC:	7,50 %	
Teneur en substances solides:	21,8 %	
Changement d'état		
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.	
Informations concernant les classes de danger physique	what	
Substances et mélanges explosibles	néant	
Gaz inflammables	néant	
Aérosols	néant	
Gaz comburants	néant	
Gaz sous pression	néant	
Liquides inflammables	néant	
Matières solides inflammables	néant	
Substances et mélanges autoréactifs	néant	
	néant	
	néant	
Matières solides pyrophoriques	neant néant	
Matières solides pyrophoriques Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
Matières solides pyrophoriques Matières et mélanges auto-échauffants Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammabl	néant	
Matières solides pyrophoriques Matières et mélanges auto-échauffants Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammab au contact de l'eau	néant les	
Liquides pyrophoriques Matières solides pyrophoriques Matières et mélanges auto-échauffants Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammabla contact de l'eau Liquides comburants Matières solides comburantes	néant les néant	
Matières solides pyrophoriques Matières et mélanges auto-échauffants Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammab au contact de l'eau Liquides comburants Matières solides comburantes	néant I les néant néant	
Matières solides pyrophoriques Matières et mélanges auto-échauffants Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammab au contact de l'eau Liquides comburants	néant Iles néant néant néant	

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 31.10.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 31.10.2023

Nom du produit: SCAFFBRITE

(suite de la page 5)

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestio	on.
· Valeurs LD/LC50 déterminantes poi	ur la classification:

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique				
Oral	LD50	1.179 mg/kg		

	p	······································
		300 mg/kg (Rat)
Dermique		2.740 mg/kg (Rabbit)
Inhal atoire	LC50/8 h	>214 mg/m3 (Rat)
	LC50/ 24 h	245 mg/ltr (Brachydanio rerio)

CAS: 67-63	-0 propane-2	-ol
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	13.900 mg/kg (rab)
Inhal atoire	LC50 / 4 h	46-73 mg/l (Rat)
	LC50/8 h	12.000-19.000 mg/m3 (Rat)
	EC50 / 24 h	>1.000 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

LC50 / 96 h 138 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

98-106 mg/ltr (fish)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

LC50 / 96 h 9.640 mg/ltr (fish)

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.10.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 31.10.2023

Nom du produit: SCAFFBRITE

(suite de la page 6)

>1.400 mg/ltr (Lepomus gobbosus (Zonnebaars))

6.550 mg/ltr (Pimephales promelas)

EC 50 / 48 h 2.285-13.299 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications: Le produit est biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -
- · Catalogue européen des déchets

HP6 Toxicité aiguë

HP8 Corrosif

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transpor	RUBRI	<i>IOUE 14: In</i>	formations rel	latives au transport
---	-------	--------------------	----------------	----------------------

· 14.1 Numéro	ONU ou i	numéro d	'identification
---------------	----------	----------	-----------------

· ADR, IMDG, IATA UN3264

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

(ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION)

· IMDG, IATA CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

(PHOSPHORIC ACID, SOLUTION)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, IMDG, IATA



· Classe 8 Matières corrosives.

· Étiquette

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80
No EMS: F-A,S-B

· No EMS: F-A,S-D
· Segregation groups (SGG1) Acids

· Stowage Category

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.10.2023 Version : 5 (remplace la version 4) Révision : 31.10.2023

Nom du produit: SCAFFBRITE

	(suite de la pag
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis.
	SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux	
instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
	(ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UÉ) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA; Directive 2012/18/UE (Seveso III) DIRECTIVE 2008/98/CE RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS05 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide phosphorique

Alcohols, C9-11, ethoxylated

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du

visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 31.10.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 31.10.2023

Nom du produit: SCAFFBRITE

(suite de la page 8)

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	7,5

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Numéro de la version précédente: 4
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente